



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Commercial du **CALCIUM TITRATION SOLUTION I**
Produit:

Date de révision : 15-sept.-2021

Numéro de révision: 67

1. Identification

1.1. Identificateur du produit

Nom Commercial du Produit: CALCIUM TITRATION SOLUTION I
Synonymes: Aucun(e)
Famille chimique: Mélange
Code d'identification interne: HM003960

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application: Solution de titrage
Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

1.3 Nom et les coordonnées du fabricant

Fabricant/fournisseur

Fann Instrument Company
Une société Halliburton Energy Services, Inc.
P.O. Box 1675
Houston, TX 77251
Téléphone : (281) 871-4482

Halliburton Group Canada
645 - 7th Ave SW Suite 1800
Calgary, AB
T2P 4G8
Canada
Numéro de téléphone: 1-406-231-9300

Préparée par: Conformité chimique
e-mail: fdunexchem@halliburton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: 1-866-519-4752 ou 1-760-476-3962 (accessible 24 heures par jour / 7 jours par semaine)
Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305
Numéro de contrat : 14012

2. Identification des dangers

2.1 Classification conformément au paragraphe (d) de §1910.1200

Tel qu'adopté par l'autorité compétente, ce produit ne nécessite pas de fiche signalétique ou d'étiquette de mise en garde.

Non classé	
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - H318
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - (exposition répétée)	Catégorie 2 - H373
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 2 - H401

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

Prévention

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P280 - Porter des gants de protection.
 P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Intervention

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants
 P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

Stockage

Aucun(e)

Élimination

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

2.3 Dangers non classés ailleurs

Aucun(e) connu(e)

3. Composition/informations sur les composants

Substances	Numéro CAS	Pourcentage (%)	Classification GHS - US
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	10 - 30%	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Corr. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Met. Corr. 1 (H290)

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme exclusives.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation, transporter la victime a l'air frais et appeler un medecin.
Yeux	Rincer immediatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immediatement un medecin.
Peau	En cas de contact, rincer immediatement et abondamment avec de l'eau savonneuse, pendant au moins 15 minutes. Consulter un medecin. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les porter de nouveau.
Ingestion	NE PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par voie orale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun risque significatif prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Une reversion de la methemoglobin en hemoglobine se produisant spontanement apres fin de l'exposition, la cyanose moderee peut 6etre traitee par des moyens de soutien, tels que le repos alite et l'administration d'oxygene. Un nettoyage complet du corps, Le traitement doit consister a empecher l'adsorption, a s'occuper des symptomes a mesure qu'ils se presentebent et a assurer une therapie de soutien.
-------------------------	---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Neige carbonique, mousse, poudre chimique.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers en cas d'incendie

Arroser les surface exposees aux flammes avec de l'eau pour les refroidir. Les recipients fermes peuvent exploser lors d'un incendie. La decomposition dans le feu peut produire des gaz toxiques.

5.3 Equipement et précautions pour les pompiers de protection spécial

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection adequat. Porter un dispositif respiratoire autonome dans les nedroits clos. Voir Rubrique 8 pour toute information supplémentaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la sécurité n'est pas compromise, isoler les déversements et stopper les fuites. Endiguer les déversements avec du sable ou un autre matériau inerte. Ramasser à la pelle et éliminer.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manutention**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Entreposage**

Conserver à l'écart des oxydants. Conserver dans un endroit sec et frais. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Substances	Numéro CAS	LEM-MPT OSHA	VLE-MPT ACGIH
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet	Sans objet

8.2 Contrôles techniques appropriés**Contrôles techniques**

Local bien aéré permettant de contrôler la concentration de poussières. Une ventilation par aspiration doit être utilisée dans les endroits dépourvus d'une bonne ventilation transversale.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Équipement de protection individuelle**

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Appareil respiratoire à pression positive autonome dans les endroits clos.

Protection des mains

Gants en caoutchouc butylique.

Protection de la peau

Tablier en caoutchouc.

Protection des yeux

Lunettes résistantes aux produits chimiques et masque facial en cas de risques d'éclaboussures.

Autres précautions:

Des bains oculaires et douches de sécurité doivent être facilement accessibles.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide

Couleur : Incolore limpide

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques/ - Méthode

Ingestion

Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer des douleurs abdominales, le vomissement, la nausée et la diarrhée. Peut réduire la capacité du sang à transporter l'oxygène.

Effets chroniques/cancérogénicité

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

11.3 Les données de toxicité**Données toxicologiques pour les composants**

Substances	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	600 mg/kg bw (rat)	>250 mg/kg-bw (guinea pig)	Aucune donnée disponible

Substances	Numéro CAS	Corrosion/irritation cutanée
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Voie cutanée, lapin : Provoque une irritation cutanée modérée. (80 % solution) Irritant pour la peau

Substances	Numéro CAS	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Œil, lapin : Provoque une sévère irritation oculaire Provoque de sévères irritations et/ou brûlures

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation cutanée
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sensibilisant cutané chez le cobaye

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation respiratoire
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	Effets mutagènes
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.

Substances	Numéro CAS	Effets cancérogènes
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.

Substances	Numéro CAS	Toxicité pour la reproduction
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition unique
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Aucune donnée de qualité suffisante n'est disponible.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition répétée
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion: (Sang)

Substances	Numéro CAS	Danger par aspiration
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Substance Données sur l'écotoxicité**

Substances	Numéro CAS	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour le invertébrés

Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	EC50 (96 h) =0.72 mg/L (Desmodosmus subspicatus)	LC50 (96 h) =7.2 mg/L (Pimephales promelas)	Aucune information disponible	EC50 (48 h) =1.62 mg/L (Daphnia magna)
-------------------------------	-----------	---	--	-------------------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances	Numéro CAS	Bioaccumulation
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Substances	Numéro CAS	Mobilité
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Aucune information disponible

12.5 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux réglementations gouvernementales et locales.
Emballages contaminés Respecter toutes les réglementations gouvernementales et locales en vigueur.

14. Informations relatives au transport**DOT, États-Unis**

Numéro ONU UN2735
Nom d'expédition des Nations unies Amines liquides corrosives, Sans Autre Spécification (contient du chlorhydrate d'hydroxylamine)
Classes de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement Polluant marin

Canadian Classe de dangers

Numéro ONU Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction
Classes de danger pour le transport Sans objet
Groupe d'emballage: Sans objet
Dangers pour l'environnement Sans objet

IMDG/IMO

Numéro ONU UN2735
Nom d'expédition des Nations unies Amines liquides corrosives, Sans Autre Spécification (contient du chlorhydrate d'hydroxylamine)
Classes de danger pour le 8

transport
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement Polluant marin

IATA/ICAO

Numéro ONU UN2735
Nom d'expédition des Nations unies Amines liquides corrosives, Sans Autre Specification (contient du chlorhydrate d'hydroxylamine)
Classes de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement Polluant marin

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

15. Informations relatives à la réglementation

Reglementations US

Statut Inventaire TSCA Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

TSCA importantes nouvelles règles Utilisez - S5A2

Substances	Numéro CAS	TSCA importantes nouvelles règles Utilisez - S5A2	TSCA Section 5(E) Consent Orders
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet	Sans objet

Section SARA 302

Substances	Numéro CAS	Section SARA 302
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet

Classe de dangers EPA SARA (311,312)

Corrosion cutanée ou irritation
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
 Aucun(e)

Produits Chimiques SARA 313

Substances	Numéro CAS	Toxic Release Inventory (TRI) - Group I	Toxic Release Inventory (TRI) - Group II
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet	Sans objet

Quantité de déversement à déclarer pour ce produit, selon l'EPA CERCLA/Superfund

Substances	Numéro CAS	CERCLA RQ
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet

Classification EPA/RCRA de dechet dangereux:

A l'etat de dechet, le produit n'EST PAS considere comme un produit dangereux selon les criteres de l'agence de protection de l'environnement americaine (EPA).

Proposition californienne 65

Substances	Numéro CAS	Proposition californienne 65
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Substances	Numéro CAS	Loi MA du droit de savoir:	Liste droit-de-savoir du New Jersey	Liste de droit de savoir de Pennsylvanie
Hydrochlorure d'hydroxylamine	5470-11-1	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Reglementations canadiennes

Liste canadienne des substances domestiques (DSL) Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

16. Autres informations**Renseignements sur la préparation**

Préparée par Conformité chimique
e-mail: fdunexchem@halliburton.com

Date de révision : 15-sept.-2021

Motif de la révision Mise à jour de format

Informations supplémentaires

Pour des informations plus détaillées concernant l'usage de ce produit, contacter un représentant Halliburton local.

Pour toute question concernant la fiche signalétique de ce produit ou d'autre, contacter le bureau de la conformité chimique au 1-580-251-4335.

Classification NFPA: Sante 3, inflammabilité 1, réactivité 0

Classification HMIS: Sante 2, Inflammabilité 0, Réactivité 0

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

m - masse corporelle

CAS – Chemical Abstracts Service

j - jour

EC50 – Concentration efficace 50%

ErC50 – Concentration efficace taux de croissance 50%

h - heure

LC50 - Concentration létale 50%

LD50 - Dose létale 50%

LL50 - Charge létale 50%

mg/kg – milligrammes/kilogramme

mg/l – milligrammes/litre

mg/m³ - milligrammes/mètre cube

mm - millimètres

mmHg - millimètres de mercure

NIOSH – Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NTP – Programme national américain de toxicologie

OEL – Limite d'exposition professionnelle

PEL – Limite d'exposition permise

ppm – parties par million

STEL – Limite d'exposition à court terme

TWA – Moyenne pondérée en temps

ONU – Organisation des Nations Unies

m/m - masse/masse

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

OSHA

ECHA C&L

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité